

## **Collèges : la misère et la colère**

Depuis des années, les collèges reçoivent des DHG de misère, et les établissements doivent opérer des choix qui n'en sont pas, puisqu'ils sont réduits à sacrifier des enseignements pour espérer en sauver d'autres... Cette année, une nouvelle fois, les suppressions horaires sont énormes, elles amputent considérablement les établissements, quel que soit leur profil (ZEP, RAR ou non) de moyens indispensables au fonctionnement, ne leur permettant même pas d'assurer les enseignements obligatoires; ici, tel Principal décide de supprimer l'allemand LV2, là, il décide de regrouper les petits effectifs en une seule classe (LV1 et LV2), au mépris de la pertinence pédagogique ! Ailleurs, tel autre « sort » le latin et la chorale de la DHG, et propose de les effectuer en HSE ! Partout, les effectifs grimpent et explosent : 28, 29 élèves par classe, y compris en ZEP ! Plus de groupes, plus de dédoublements, plus aucune souplesse dans l'horaire pour espérer décaler du temps pour les élèves en difficulté... A Descartes, le poste TSL (trouble spécifique du langage) est supprimé, alors qu'il a fait la preuve de son efficacité auprès d'enfants dyslexiques, notamment, depuis des années...

Cette année, encore, les DHG suppriment des heures et des postes ; pourtant, pour la première fois depuis longtemps, le nombre d'élèves est en hausse ! Plus d'élèves, et moins de profs ! C'est un scandale ! Et c'est ce qui provoque la colère des profs et des parents d'élèves !

En effet, l'impact de cette saignée est dramatique pour les élèves, il l'est tout autant pour les personnels qui voient leurs conditions de travail se dégrader considérablement : HSA imposées ; postes à cheval sur deux, voire trois établissements ; missions dévoyées...

Les collègues ont exprimé leur colère le 10 février, ils étaient très nombreux en grève ce jour-là (des taux records dans certains collèges de l'académie, sur l'agglomération du Havre, au moins 5 établissements à plus de 70% de grévistes, 2 à 100%); les parents, quant à eux, ont réagi en organisant des blocages d'établissements (Descartes, Moulin), des opérations « écoles mortes » (Lagrange, Belle Etoile, R. Rolland, Dufy...), des blocages de bulletins du 2<sup>nd</sup> trimestre (G. Brassens) la semaine qui a précédé les vacances.

Réunis en AG au Havre dès la rentrée, les collègues ont témoigné de la détermination des personnels et des parents à poursuivre la lutte ; partout, des actions sont prévues, des audiences à l'IA ou au rectorat programmées... L'AG a affirmé la nécessité de centraliser les actions de colère des uns et des autres, et une nouvelle journée « écoles mortes » est envisagée dans un très bref délai.

Pour l'instant, parents et enseignants se mobilisent pour monter manifester à Rouen le 19 mars : pour un autre budget, pour une autre politique éducative ! Pour sauver le Service Public d'Education !

Véronique PONVERT, Collège Léo Lagrange, Le Havre.

<http://www.ecoleemancipee.org/>

# **Tous dans la rue le 19 mars !**

Un fonctionnaire sur deux partant à la retraite non remplacé : le gouvernement continue de supprimer des postes dans tous les secteurs publics, en nous expliquant que c'est pour défendre le service public, et qu'on peut faire mieux avec moins ! Pourtant, les usager-e-s comme les salarié-e-s des services publics voient tous les jours les conséquences de cette politique : les conditions de travail sont de plus en plus difficiles, et le service se dégrade également.

Le gouvernement renforce ces difficultés en mettant en place une politique de « gestion des ressources humaines » digne de France Télécom, qui culpabilise les salarié-e-s, les rend responsables de leurs échecs et permet maintenant de les licencier, avec la loi de mobilité dans la fonction publique.

Mais dans les services publics, la résistance s'organise : le secteur de la justice a connu une mobilisation sans précédent après les déclarations humiliantes de Sarkozy. Vendredi 11 mars, les personnels des crèches et halte-garderies étaient en grève pour protester contre une réforme qui consiste à ouvrir des places en crèche... en augmentant le nombre d'enfants par EJE !

Dans l'éducation, les collègues ont été massivement en grève le 10 février, et les établissements se mobilisent un peu partout contre les suppressions de postes, en multipliant les actions (blocages, actions avec les parents, refus de remplir les bulletins...). Toutes ces actions doivent converger, car nous sommes tous conscients que ce n'est pas secteur par secteur, établissement par établissement que nous pourrions obtenir les moyens à hauteur des besoins.

La prochaine étape de cette mobilisation, ce sont les manifestations académiques du 19 mars à l'appel du collectif « un pays, une école, notre avenir », qui regroupe 25 organisations. Tous ensemble, parents, enseignants, montrons notre détermination à défendre un service public de qualité. Saisissons-nous de cette action unitaire, qui pourra permettre d'ouvrir d'autres perspectives de mobilisation.

Stéphanie RIO, Ecole E. Vaillant, Le Havre.

## **Manif académique à Rouen, Pont Boieldieu, 14h30**

Départ Le Havre : parking Stade Deschaseaux, 13h

**POUR NOUS  
CONTACTER**

76 : LE HAVRE : veronique.ponvert@orange.fr

ROUEN : annedesj@orange.fr

27 : BERNAY : pascal.didtsch@wanadoo.fr

PT AUDEMER : pascal.adams@wanadoo.fr

EVREUX : jp.pallois@voila.fr

LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

## **La précarité dans l'Éducation Nationale et La Fonction Publique : quelques avancées pour masquer les attaques contre le statut !**

Fin décembre, le gouvernement a annoncé, via son secrétaire d'état à la Fonction Publique Georges Tron, l'ouverture de négociations pour « améliorer la situation des agents non titulaires ». Aujourd'hui, on recense environ 1 million d'agents non titulaires qui représentent 14,4% des personnels de la fonction publique d'état, 20,5% dans la fonction publique territoriale et 14,6% dans la fonction publique hospitalière. On constate que l'augmentation de la part des agents non titulaires dans les 3 fonctions publiques, qui progresse régulièrement depuis 1998, s'accroît très sensiblement depuis 2007 avec la mise en œuvre drastique de la règle du non-remplacement d'un départ de fonctionnaire à la retraite sur 2 (RGPP).

Outre la précarité de statut qui pèse lourdement sur les perspectives d'avenir professionnel des agents, ceux-ci se voient imposer des temps partiels et des contrats de courte durée, avec des rémunérations très nettement inférieures à celles des agents titulaires. Ainsi, dans l'éducation par exemple, la vacation d'enseignement n'a pas été revalorisée depuis ... 1989 ! Depuis 2009, le recours à la précarité s'est même largement étendu puisqu'il est aujourd'hui possible, dans le cadre de la loi mobilité d'août 2009 d'avoir recours à l'intérim dans les 3 fonctions publiques.

Dans ces conditions, c'est avec un certain scepticisme que l'on assiste à l'ouverture de négociations dans le cadre imposé par le ministère. Si certaines mesures peuvent s'avérer positives comme l'ouverture de concours professionnels sans conditions de diplômes, de l'aveu même du ministre, au plus une centaine de milliers d'agents seulement devraient pouvoir bénéficier de ces mesures, soit pas plus de 10% des personnels concernés. Dans le même temps, dans l'éducation en particulier, on sait pertinemment que c'est le statut lui-même qui est menacé à moyen terme avec la diminution importante du nombre de postes aux concours qui, corrélée à la réforme de la mastérisation, génère automatiquement un accroissement considérable du nombre de vacataires et contractuels.

Dans l'académie de Rouen, le collectif APEN 76 (« Agir contre la Précarisation dans l'Éducation Nationale ») s'est constitué depuis septembre 2010 ; l'École Émancipée lui apporte son soutien et compte participer aux initiatives proposées par ce collectif.

Pierre-Emmanuel BERCHE, SNES-UP, Rouen.

## **Et pendant ce temps-là, du côté des stagiaires...**

Depuis janvier 2011 les professeurs stagiaires du secondaire effectuent un temps plein devant les élèves (18 heures) auquel s'ajoute, un mercredi sur deux, la formation obligatoire à l'IUFM (5 à 6 heures). Pour « parfaire » la formation de nos futurs professeurs, une nouvelle période de 4 semaines est également aménagée à partir de la mi-mars. Pendant cette période, le rectorat prévoit une décharge de 9 heures pour chaque stagiaire ce qui leur permettra de suivre deux journées de cours à l'IUFM (le mercredi et le jeudi). Ces décharges seront assurées par les étudiants de master 2, qui sont peu formés et qui préparent leurs concours. Or, il y a cette année plus de stagiaires que d'étudiants de master 2 dans la plupart des disciplines (exemple : en physique-chimie il y a 17 stagiaires pour... 5 étudiants de M2 !). Pour les stagiaires qui ne seront pas remplacés, les principaux ou les proviseurs des établissements peuvent ne pas accepter les décharges et ainsi empêcher les

stagiaires de suivre leur formation. Les conditions de formation des stagiaires, en plus d'être largement insuffisantes, se retrouvent inégalitaires en fonction des situations. Pourra-t-on reprocher à un stagiaire son inaptitude à gérer une classe et à faire cours alors qu'il n'a pas pu suivre une formation complète ? Ce dispositif, injuste et inefficace, qui risque encore d'être aggravé l'an prochain, doit être combattu à tous les niveaux pour imposer à moyen terme l'abrogation de la réforme de la mastérisation de la formation des enseignants.

Un stagiaire de l'Académie de Rouen.

## **Fermeture du poste TSL à Descartes au Havre**

Le mardi 8 février, à l'annonce de la fermeture du poste TSL (Troubles spécifiques du langage) au collège Descartes, les personnels enseignants refusèrent de prendre leurs classes. En effet, l'enseignant PE qui est sur ce poste rend des services très précieux au collège. Non seulement il prend en charge, dans le cadre de sa mission, les élèves souffrant de difficultés de langages, comme la dyslexie, mais il s'investit également avec succès auprès d'élèves en grandes difficultés. Précisons si besoin que sur un collège comme Descartes cette aide n'est pas un luxe mais un besoin vital.

Ce mardi donc, nous appelions les parents d'élèves à venir bloquer le collège le vendredi. Nous alertions par ailleurs la presse, le conseil général et adressions un courrier à l'IA pour dénoncer cette situation inique. En prime, nous envoyions à plusieurs média *une lettre ouverte au président* dont l'épouse a fait de la lutte contre l'illettrisme son cheval de bataille !

La semaine suivante nous reconduisons le blocage à la quasi unanimité, étions reçus à la mairie, demandions une audience au Rectorat et créons une page facebook « Descartes en lutte » largement alimentée en photos, vidéos et liens qui donnent une bonne idée de la très riche couverture de nos actions par la presse (Havre libre, France 3...).

Enfin, au retour des vacances, un fax du Rectorat nous annonçait le jour de l'audience : le lundi 14 mars.

Après deux semaines de vacances, les enseignants du collège restent déterminés. L'enjeu est trop important : il en va de l'éducation des enfants et de nos conditions de travail dans un quartier sensible.

Brice NOVEL, Collège Descartes, Le Havre.

## **Le Havre : une victoire importante pour les sans papiers !**

Les ministres de l'Intérieur changent mais le Sous-préfet du Havre poursuit la chasse aux sans-papiers ! Pourtant, face à la mobilisation des étudiant-es et de l'ensemble de la communauté universitaire, il a essuyé une première défaite avec la libération du centre de rétention de Oissel, d'Emmanuel un jeune étudiant rwandais.

Mais ce n'est qu'un début, pour la première fois depuis des années, des familles avec des enfants nés en France ou scolarisés dans les écoles de la ville sont menacés d'expulsions à la suite d'une OQTF. D'ores et déjà différentes associations dont la LDH, l'Ashéti et RESF les ont prises sous leur protection et multiplient les initiatives pour d'obtenir leur régularisation !

Alain PONVERT, Collège Joliot Curie, Le Havre.

<http://www.ecoleemancipee.org/>